

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	11
• votants	11
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation :

23 janvier 2015

Date d'affichage :

De la commune BARBAZAN

Séance du 27 janvier 2015 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

ObjetAUGMENTATION TARIF
CANTINE 2015.

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes BOLEA Maryse, NOE Liliane, ARIES Fabienne, VEYRIES Nadine, Mrs BRUNA Roger, SALES André, MAURETTE Bernard, SIBRA Gérard, DELORT Thierry, VALLE Anthony

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire informe la conseil municipal qu'à compter du 1er janvier 2015 le tarif de la cantine scolaire 2014-2015 va augmenter.

Tarifs 2013-2014	3.20 €
Augmentation	0.05 €
Tarifs 2014-2015	3.25 €

Considérant le tarif appliqué par le collège de Loures Barousse (3.25 €), fournisseur de la commune (convention joint), le Maire explique qu'il est nécessaire d'appliquer ce tarif à compter du 1er janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'appliquer le tarif de 3.25 € par repas à compter du 1er janvier 2015.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture De SAINT-GAUDENS le .

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 29 janvier 2015

Le Maire

